



# Le Bulletin

## INFOS COTE D'OR

[cgt.021@cp.finances.gouv.fr](mailto:cgt.021@cp.finances.gouv.fr)

Janvier 2004

Numéro 67

### Dans ce numéro

- 1 Rencontre avec le personnel des postes et services (suite).
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 Comment faire participer le contribuable aux suppressions d'emplois ?
- 4 Bulletin d'adhésion.

### Rencontre avec les personnels (suite)

En novembre 2003, des représentants de la CGT sont allés à la rencontre des personnels de plusieurs Trésoreries.

#### Trésorerie OPD-HLM :

Les agents constatent une diminution du personnel graduelle : une CPA n'est pas compensée, un temps partiel à 80% est remplacé par un 60%.

Ce déficit est durement ressenti car l'ensemble du personnel doit faire face à une agressivité accrue depuis quelque temps par l'appauvrissement de la population.

De plus, par souci d'économie, la Direction locale a rendu obligatoire le recours aux Huissiers du Trésor pour l'établissement des actes de poursuites. Après 18 mois, l'expérience n'est pas concluante aux yeux des agents du poste qui déplorent un manque de coordination avec les huissiers. N'en doutons pas, cette carence, lourde de conséquences pour certains redevables dont les comptes bancaires se trouvent bloqués à tort, n'est pas le fait des Huissiers mais bien de la DGCP et de ses plus hauts représentants qui ont initié une politique sans donner aux Huissiers et aux autres agents chargés du recouvrement les moyens techniques et humains de faire face à une nouvelle charge. Si les sacro-saints « indicateurs de tendance », chers à nos élites locales descendent au ras des pâquerettes, ce ne sera que le reflet de la médiocrité de leurs décisions.

#### Trésorerie du CHU :

Les agents nous ont fait part de leurs inquiétudes vis à vis du plan Hôpital 2007 et le risque de voir la gestion du CHU confiée à une agence comptable. De nombreuses remarques sur les retraites ont permis de débattre des reculs importants subis à cause de la réforme Fillon. Les réductions budgétaires de tous ordres nous ont amenés à évoquer la refonte des services sociaux et les nombreux reculs qu'elle ne manquerait pas d'entraîner. Déjà, le nombre de colonies de vacances proposées est en régression alors que les séjours linguistiques ne font plus partie des activités proposées. Demain, plus

(suite au verso)

### CONTACTS

#### Vos élus CGT en CAP :

*Agents de recouvrement et Agents de recouvrement principaux :* LOMBARD Sylvie (TG Suppléance), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CHOUMETTE Dominique (TG Recouvrement-Gestion) et MENDOZA Roselyne (T. Montbard).

*Contrôleurs :* MONIN Pierre-Yves (TG-DI) et TAUVY Christiane (T. OPD-HLM).

*Inspecteurs :* aucun élu.

#### Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG-DI 03-80-59-26-66), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française 03-80-75-82-31),

BAILLY Catherine (TG-Pensions 03-80-59-26-97) et CLERE Jean-Claude (TG DI 03-80-59-26-09).

#### Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS) et Comité Action Sociale et Sanitaire (CDASS) :

BOURDIN Arnaud (TG-DI 03-80-59-26-14) au CHS.

SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) au CDASS.

d'arbre de Noël ?

**Paierie Départementale :**

Dans ce poste, le manque de personnel se ressent de la façon la plus criante. L'O.R.E est passé par là. Il ne permet pas de tenir compte de l'importance accordée au visa des mandats dans ce poste compte tenu du nouveau code des marchés et des sommes en jeu. La masse de travail s'accumule et le stress l'accompagne. Ce problème affecte surtout le paiement des dépenses, ce qui, pour une collectivité aussi importante que le département, peut mettre de petites entreprises en difficultés et donner une mauvaise image de nos services.

Quelles prestations les services du Trésor sont-ils sensés fournir aux élus avec aussi peu de moyens ?

**Trésorerie Chenôve :**

Dans cette Trésorerie sans problème particulier, c'est surtout le contexte général qui interpelle les personnels : une énorme inquiétude provient du retrait progressif et permanent des missions de notre administration.

**Comment faire participer le contribuable aux suppressions d'emplois ?**

Après le contrat d'objectifs et en attendant le salaire au mérite, voilà une **ristourne pour les contribuables** qui « contribuent aux suppressions d'emplois » dit le "contrat gagnant-gagnant". Où sont les valeurs des services publics ?

**Extrait du COMMUNIQUÉ DE PRESSE du SENAT du 16 DÉCEMBRE 2003 :**

*« A l'initiative de la commission des finances présidée par M. Jean Arthuis (UC-Mayenne), (...), le Sénat a adopté lundi 15 décembre 2003, avec l'avis favorable du gouvernement, un dispositif expérimental visant à introduire un crédit d'impôt au profit des contribuables qui déclarent leurs revenus par voie électronique et assurent le paiement de leur impôt par prélèvement mensuel, par prélèvement à la date limite de paiement ou par voie électronique.*

*Considérant que les Français doivent pouvoir financièrement être intéressés à la réforme de l'Etat, le dispositif que propose un « contrat gagnant-gagnant » fixe le montant du crédit d'impôt à 10 euros, soit la moitié des économies réalisées par l'administration des impôts lorsqu'un contribuable déclare ces revenus par voie électronique et assure le paiement de son impôt grâce aux moyens modernes de paiement. En effet, selon les estimations de la commission des finances du Sénat, la déclaration électronique de revenu engendre par rapport à la déclaration « papier » une économie de l'ordre de 5 euros, le paiement « dématérialisé » de l'impôt permettant à l'Etat des gains de l'ordre de 10 à 15 euros.*

*L'expérimentation, qui concernera dans un premier temps l'impôt sur le revenu, débutera en 2005 en raison des délais nécessaires pour mettre en place les programmes informatiques nécessaires. Une évaluation du dispositif aura lieu en 2007 pour juger de l'opportunité d'élargir le crédit d'impôt aux taxes foncières et à la taxe d'habitation. »*

En instituant une réduction de 10 euros pour les contribuables qui feront leurs déclarations de revenus par Internet et qui paieront leur impôt par prélèvement automatique ou à la date d'échéance, la majorité parlementaire propose une **mesure discriminatoire** que la CGT condamne. En effet, cette mesure ne concerne que les contribuables ayant accès à Internet, laissant ainsi de côté un grand nombre de foyers fiscaux, et elle s'identifie comme une réduction d'impôt qui par définition ne s'appliquera qu'aux redevables de cet impôt. **Tous les contribuables non imposables, soit la moitié de la population, en seront exclus.**

**BULLETIN D'ADHESION**

(à retourner à l'un des représentants CGT de Côte d'Or)

**NOM et PRENOM :** .....

**AFFECTATION :** .....

**GRADE :** ..... **ECHELON :** .....